

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00131

Numéro SIREN : 408 683 225

Nom ou dénomination : A.C.F.- POMPES FUNEBRES ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 2248

Greffes du tribunal de commerce de Montauban



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2248

Déposant :

Nom/dénomination : A.C.F.- POMPES FUNEBRES ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 408 683 225

N° gestion : 1997 B 00131



N°15949*02

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF



Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F.		Durée de l'exercice en années : 1		Durée de l'exercice en mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 139 ROUTE DE CASTELSARRASIN 82000 MONTAUBAN		Durée de l'exercice précédent : 12		Néant ☐ *	
Numéro SIRET : 40868322500218				Exercice N clos le : 31/12/2019	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC	
		CX		CQ	
		AF	7 510	AG	7 510
		AH	455 810	AI	455 810
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AJ	1 490	AK	1 490
		AL		AM	
		AN	111 000	AO	111 000
		AP	1 164 077	AQ	414 701
		AR	102 373	AS	101 250
		AT	4 070 788	AU	2 035 430
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AV		AW	
		AX		AY	
		CS		CT	
		CU	25 070	CV	25 070
BB			BC		
BD		175	BE	175	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BF	5 439	BG	5 439
		BH	8 651	BI	8 651
		BJ	5 952 383	BK	2 560 480
		BL		BM	
		BN		BO	
	CRÉANCES	BP		BQ	
		BR		BS	
		BT	105 739	BU	105 739
		BV		BW	
		BX	127 987	BY	3 049
DIVERS	BZ	142 703	CA	142 703	
	CB		CC		
	CD		CE		
	CF	794 818	CG	794 818	
	CH	31 532	CI	31 532	
Comptes de régularisation	CJ	1 202 779	CK	3 049	
	CW				
	CM				
	CN				
	CO	7 155 162	1A	2 563 529	
				4 591 632	
TOTAL GENERAL (I à VI)					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 - NOT-SD



shu

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 4 591 632,39 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 83 968,28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/04/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Certifié conforme
Le Président

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En application des dispositions de l'article 241-15 du PCG, nous avons procédé à un test annuel de dépréciation de ce fond commercial. Cette analyse a révélé que la valeur actuelle du fonds de commerce était au moins égale à la valeur comptable, ainsi aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour cet exercice.

Le mali de fusion n'étant affectable à aucun actif sous-jacent, il peut être analysé comme un fonds de commerce.



[Signature]

Désignation de l'entreprise		S.A.S. A.C.F.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)			DA	80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 674 321	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	83 968	
	Subventions d'investissement			DJ	242 203	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 090 492	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 113 016	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	18 164	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	159 200	
	Dettes fiscales et sociales			DY	210 761	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 501 141		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 591 632		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	720 920
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F.							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	583 644	FB		FC	583 644	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	2 210 727	FH		FI	2 210 727
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 794 370	FK		FL	2 794 370	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	58 425	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	66	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 852 862
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	123 016	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-7 872	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 377	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 015 430	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	77 659	
	Salaires et traitements *					FY	858 438	
	Charges sociales (10)					FZ	283 173	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	293 595	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	1 992		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	933			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 647 740
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	205 122	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 365	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 365	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	64 319	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	64 319	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-61 953	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	143 168	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. A.C.F.</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	629
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	25 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	26 129
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 189
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	50 222
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 411
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-25 282
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	33 918
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 881 356
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 797 388
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	83 968
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	629
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	264
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	5 150
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	57 548
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3		
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PENALITES ET AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PERTES SUR EXERCICE ANTERIEUR	925		
VALEUR NETTE ACTIF CEDE	264		
DOMMAGES ET INTERETS ARTICLE 700 PRUD'HOMMES	9 354		
PROFITS SUR EXERCICE ANTERIEUR	40 868		
		629	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
PERTES SUR EXERCICE ANTERIEUR	Charges antérieures	Produits antérieurs	
PROFITS SUR EXERCICE ANTERIEUR	264		
		629	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		S.A.S. A.C.F.		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		CZ		D8	
		TOTAL I					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		KD		KE	
		TOTAL II		464 810		KF	
CORPORELLES		Terrains		KG		KH	
		Sur sol propre		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui		KM		KN	
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions		KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS		KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	
		Matériel de transport *		KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	
		Avances et acomptes		LK		LL	
		TOTAL III		LN		LO	
				5 422 940			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
		Autres participations		8U		8V	
		Autres titres immobilisés		IP		IR	
		Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	
		TOTAL IV		LQ		LR	
				25 351			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH	
				5 913 101			
						ØJ	
						79 691	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				1		3	
				2		4	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		IN		D0	
		TOTAL I					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LW	
		TOTAL II				464 810	
CORPORELLES		Terrains		IP		LY	
		Sur sol propre		IQ		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MK	
		Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MN	
		Matériel de transport		IV		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MW	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		NA	
		Avances et acomptes		NC		NE	
		TOTAL III		IY		NH	
						5 448 238	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		M7	
		Autres participations		IØ		ØY	
		Autres titres immobilisés		II		2C	
		Prêts et autres immobilisations financières		I2		2F	
		TOTAL IV		I3		NK	
						39 335	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØK		ØL	
				40 409			
						ØM	
						5 952 383	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement 3 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés 4 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise S.A.S. A.C.F.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 000	PF		PG		PH	9 000		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	247 862	PN	55 301	PO		PQ	303 163		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	99 887	PW	11 651	PX		PY	111 538		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	99 043	QA	2 206	QB		QC	101 250		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	163 746	QE	26 665	QF	11 678	QG	178 733		
	Matériel de transport	QH	82 191	QI	8 433	QJ	18 259	QK	72 365		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	64 016	QM	9 731	QN		QO	73 747		
	Emballages récupérables et divers	QP	1 529 086	QR	181 598	QS		QT	1 710 685		
TOTAL III		QU	2 285 831	QV	295 587	QW	29 937	QX	2 551 481		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	2 294 831	OP	295 587	OQ	29 937	OR	2 560 480		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		S.A.S. A.C.F.		Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	3 926	6U	6V	877	6W	3 049
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	3 926	TY	TZ	877	UA	3 049
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 926	UB	UC	877	UD	3 049
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles }	UE	UF	877			
			UG	UH				
			UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : S.A.S. A.C.F.										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	5 439	UR		US	5 439			
	Autres immobilisations financières				UT	8 651	UV		UW	8 651			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	3 645		3 645					
	Autres créances clients				UX	124 341		124 341					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	300		300					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	62 465		62 465					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	5 686		5 686					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
	Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	74 253		74 253					
	Charges constatées d'avance				VS	31 532		31 532					
TOTAUX				VT	316 312	VU	302 222	VV	14 090				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
					VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 113 016		350 959		994 404		767 653			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	159 200		159 200							
Personnel et comptes rattachés			8C	57 399		57 399							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	71 547		71 547							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 019		29 019							
	Obligations cautionnées		VX										
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	52 797		52 797								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	2 482 977	VZ	720 920		994 404		767 653			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	367 221	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F.				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET ☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	83 968	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	21 930	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 979	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	
	Amendes et pénalités		WJ	925	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN		
								WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	5 150	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	WR	152 961
II. DÉDUCTIONS										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5
			Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			XS	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			XG	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	YD				
		Créance dégagee par le report en arrière de déficit				ZI			Y2	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	3 090
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	149 871			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	149 871		XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. A.C.F.</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	72 814
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. A.C.F.</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	248 998	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	248 998			ZD	248 998				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
	TOTAL I	ØF	248 998			ZF					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	262 203				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	147 305				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	17 983				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	61 518				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 3 894)					ST	526 420				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	1 015 430				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	18 116				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	59 543				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					YX	77 659				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	523 904				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	187 545				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB	832 458				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%	
	- Numéro de centre agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0 ZR										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F. Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	AGENCEMENTS PAM	8 979		4 202	4 777
	2	AGENCEMENTS DEP	12 052		7 475	4 577
	3	MATERIEL DE TRANS	17 928		17 928	
	4	MATERIEL TRANSP	331		331	
	5	PRET EFFORT CONST	1 119			1 119
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1	-4 777	-4 777				
2	-4 577	-4 577				
3						
4						
5	-1 119	-1 119				
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II. Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) : ⑨		-10 473				
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) : ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % : ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F.

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

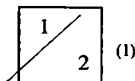
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F.				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-Se du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.C.F.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	29
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 794 370
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 794 370
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	66
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	16 559
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	16 625
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	572 257
Variation négative des stocks		OQ	8 686
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	420 910
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	933
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 002 786
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 808 209
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	1 808 209
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GZ	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 40868322500218

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. A.C.F.

ADRESSE (voie) 139 ROUTE DE CASTELSARRASIN

CODE POSTAL 82000 VILLE MONTAUBAN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEVI Prénom(s) PIERRE

Nom marital LEVI % de détention 10.0000 Nb de parts ou actions 50.00

Naissance : Date 23/07/1989 N° Département 82 Commune MONTAUBAN Pays France

Adresse : N° 2200 Voie CHEMIN DE BERTHOUMIEU

Code Postal 82000 Commune MONTAUBAN Pays France

Titre (2) M Nom patronymique NOVARINO Prénom(s) BRUNO

Nom marital NOVARINO % de détention 40.0000 Nb de parts ou actions 200.00

Naissance : Date 04/04/1951 N° Département 82 Commune MONTAUBAN Pays France

Adresse : N° 135 Voie , Chemin du Carreyrat

Code Postal 82000 Commune MONTAUBAN Pays France

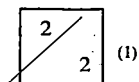
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 40868322500218

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. A.C.F.

ADRESSE (voie) 139 ROUTE DE CASTELSARRASIN

CODE POSTAL 82000 VILLE MONTAUBAN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique COSSON Prénom(s) MARIE CHRISTINE

Nom marital NOVARINO % de détention 300.0000 Nb de parts ou actions 150.00

Naissance : Date 11/09/1955 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays France

Adresse : N° 135 Voie Chemin du Carreyrat

Code Postal 82000 Commune MONTAUBAN Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 4 0 8 6 8 3 2 2 5 0 0 2 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. A.C.F.

ADRESSE (voie) 139 ROUTE DE CASTELSARRASIN

CODE POSTAL 82000

VILLE MONTAUBAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.



Signature

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Immobilisations corporelles**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FONDS COMMERCIAL

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En application des dispositions de l'article 241-15 du PCG, nous avons procédé à un test annuel de dépréciation de ce fond commercial. Cette analyse a révélé que la valeur actuelle du fonds de commerce était au moins égale à la valeur comptable, ainsi aucune dépréciation n'a été comptabilisé pour cet exercice.

Le mali de fusion n'étant affectable à aucun actif sous-jacent, il peut être analysé comme un fonds de commerce.



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	464 810	
CORPORELLES	Terrains		111 000		
	Constructions	Sur sol propre	1 031 697		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencets & aménagts const.	132 380		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		102 373		
	Autres immos corporelles	Instal. géné., agencets & aménagts divers	330 231		30 911
		Matériel de transport	102 382		
		Matériel de bureau & info., mobilier	84 887		2 796
		Emballages récupérables & divers	3 527 989		30 882
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
		TOTAL III	5 422 940		64 589
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		10 055		15 015
	Autres titres immobilisés		175		
	Prêts et autres immobilisations financières		15 121		87
		TOTAL IV	25 351		15 102
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			5 913 101		79 691

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'étps, de recherche & de dével.		TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL II			464 810		
CORPORELLES	Terrains					111 000		
	Constructions	Sur sol propre				1 031 697		
		Sur sol d'autrui						
		Ins. gal. agen. amé. cons				132 380		
	Inst.tech., mat.	outillage indus.				102 373		
		Ins. gal. agen. amé. div.		21 031	340 111			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		18 259	84 123			
		Mat.bureau, info., mob.				87 683		
		Emballages récup. div.				3 558 871		
		Immos corporelles en cours						
	Avances et acomptes							
			TOTAL III		39 290	5 448 238		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence							
	Autres participations					25 070		
	Autres titres immobilisés					175		
	Prêts & autres immob. financières				1 119	14 090		
			TOTAL IV		1 119	39 335		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				40 409	5 952 383			

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		9 000			9 000
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	247 862	55 301		303 163
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		99 887	11 651		111 538
Inst. techniques matériel et outil. industriels		99 043	2 206		101 250
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	163 746	26 665	11 678	178 733
	Matériel de transport	82 191	8 433	18 259	72 365
	Mat. bureau et informatique, mob.	64 016	9 731		73 747
	Emballages récupérables divers	1 529 086	181 598		1 710 685
TOTAL		2 285 831	295 587	29 937	2 551 481
TOTAL GÉNÉRAL		2 294 831	295 587	29 937	2 560 480

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. <								

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019



sh

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	- incorporelles				
	- corporelles				
	/ immobilisations - Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	3 926		877	3 049
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		3 926		877	3 049
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3 926		877	3 049
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises				877	
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					



[Signature]

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	5 439		5 439
	Autres immobilisations financières	8 651		8 651
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	3 645	3 645	
	Autres créances clients	124 341	124 341	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	300	300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	62 465	62 465	
	Etat & autres	5 686	5 686	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	74 253	74 253	
	Charges constatées d'avance	31 532	31 532	
TOTAUX		316 312	302 222	14 090
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		



Signature

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	31 532
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	31 532

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	626
Autres créances	45 116
Disponibilités	383
TOTAL	46 125

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019



Signature

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	2 113 016	350 959	994 404	767 653
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		159 200	159 200		
Personnel & comptes rattachés		57 399	57 399		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		71 547	71 547		
Etat &	Impôts sur les bénéfices				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	29 019	29 019		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes & assimilés	52 797	52 797		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 482 977	720 920	994 404	767 653
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	367 221			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 363
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 110
Dettes fiscales et sociales	123 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	145 899

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/01/2019 au 31/12/2019



[Signature]

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 136 688.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	2.00 %
Table de mortalité	INSEE 2010-2012
Départ volontaire à	62 ans
Taux de turn over	1.00 %

ENGAGEMENTS DONNÉS

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 4217752 du 30/01/2014 de 210.000 € : garantie : privilège du prêteur de deniers à hauteur de 210.000 €.

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 6862131 du 27/12/2006 de 1.022.000 € : garantie : hypothèque immobilière à hauteur de 1.022.000 €.

Caution de M. NOVARINO Bruno et de Mme NOVARINO Marie-Christine à hauteur de 200.005,40 chacun. Caution OSEO à hauteur de 408.800 €

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 7107395 du 29/12/2006 de 140.000 € : Garantie : Hypothèque Conventionnelle Non Renouvelable pour un montant de 140.000 €.

Caution de M. NOVARINO Bruno et de Mme NOVARINO Marie-Christine à hauteur de 28.000 € chacun. Caution OSEO à hauteur de 56.000 €

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 7114098 du 16/01/2007 de 180.000 € : Garantie : Hypothèque Conventionnelle Non Renouvelable pour un montant de 180.000 €.

Caution de M. NOVARINO Bruno et de Mme NOVARINO Marie-Christine à hauteur de 36.000 € chacun. Caution OSEO à hauteur de 72.000 €.

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 7846394 du 20/12/2010 de 250.000 € : Garantie : Hypothèque Conventionnelle Non Renouvelable pour un montant de 250.000 €.

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 7550383 du 26/06/2009 de 660.000 € : Garantie : Caution personnelle et solidaire de M. NOVARINO Bruno et de Mme NOVARINO Marie-Christine à hauteur de 20 % chacun. Garantie BPI France à hauteur de 40 %.

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 4628028 du 16/02/2016 de 425.600 € : Gage du matériel et outillage pour un montant de 425.600 €.

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 4628027 du 16/02/2016 de 280.520 € : Gage du matériel et outillage pour un montant de 280.520 €.

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 4919594 du 19/05/2017 de 100.000 € : Privilège du prêteur de deniers à hauteur de 98.000 €

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 4927738 du 29/05/2017 de 120.000 € : Nantissement du fonds de commerce à hauteur de 120.000 €.

Prêt CAISSE EPARGNE N° 5178727 du 12/10/2017 de 340.000 € : Hypothèque conventionnelle non rechargable de rang 2 sans pacte commissoire.

Prêt CAISSE D'EPARGNE N° 5257508 du 09/03/2018 de 50.000 € : Sans garantie



Signature

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Prêt CIC N° 00090051304 du 18/12/2018 de 240.000 € : Nantissement du fonds de commerce en deuxième rang à hauteur de 240.000 €

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						



Signature

Thierry EYCHENNE
Commissaire aux comptes



A U D I T

A.C.F.
POMPES FUNEBRES ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 €
139, route de Castelsarrasin
82000 MONTAUBAN
RCS : MONTAUBAN 408 683 225

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

449, Avenue du Danemark
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05.63.03.86.65
Fax : 05.63.66.08.83
Mail : audit@sodecal.fr

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse



sh

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de la société A.C.F.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.C.F** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous nous sommes assurés de la correspondance du rapprochement du chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion avec le compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 11 juin 2020

Thierry EYCHENNE
Commissaire aux Comptes



« A.C.F. »

« POMPES FUNEBRES ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 80.000 Euros
Siège Social : 139, route de Castelsarrasin - 82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN B 408 683 225 (97 B 131)
SIRET : 408 683 225 00218 - CODE APE : 9603Z

EXTRAIT DU

*TEXTE DES RESOLUTIONS QUI SERONT PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

DU 29 JUIN 2020

DEUXIEME RESOLUTION.

L'associée unique, approuvant la proposition du Président de la SAS, décide d'affecter au poste « *Autres Réserves* », le *bénéfice* de l'exercice clos le 31/12/2019, s'élevant à 83.968 €. Le montant du poste « *Autres réserves* » serait ainsi porté de 1.674.321 € à 1.758.289 €.

Rappel : Au titre des trois exercices précédents, il n'a été procédé à aucune distribution de dividende.

Certifié conforme
Le Président
Pompes Funébres SAS
Siège Social
139 Route de Castelsarrasin
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 63 32 30
Fax 05 63 03 83 03

« A.C.F. »

« POMPES FUNEBRES ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 80.000 Euros
Siège Social : 139, route de Castelsarrasin - 82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN B 408 683 225 (97 B 131)
SIRET : 408 683 225 00218 - CODE APE : 9603Z

EXTRAIT DU

*PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

DU 29 JUIN 2020

DEUXIEME RESOLUTION.

L'associée unique, approuvant la proposition du Président de la SAS, décide d'affecter au poste « *Autres Réserves* », le *bénéfice* de l'exercice clos le 31/12/2019, s'élevant à 83.968 €. Le montant du poste « *Autres réserves* » serait ainsi porté de 1.674.321 € à 1.758.289 €.

Rappel : Au titre des trois exercices précédents, il n'a été procédé à aucune distribution de dividende.

Cette Résolution est adoptée par l'associé unique.

**Certifié conforme
Le Président**



**Pompes Funèbres SAS
Siège Social**

139 Route de Castelsarrasin
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 63 32 30
Fax 05 63 03 83 03



Signature